



INFORMATION PRESSE

Bonneville, le 14 juin 2019



Autoroute Blanche (A40)

Loi transport : le réseau d'ATMB inspire l'autoroute de demain

Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) se félicite de l'adoption de l'article 40 bis de la loi transport, dite loi « d'organisation des mobilités » actuellement en séance à l'Assemblée nationale, directement inspiré des pratiques environnementales menées sur son réseau et à la suite des propositions émises par son Président, Thierry REPENTIN, dans une Tribune publiée il y a quelques mois dans le journal « Les Echos », puis lors de son audition au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Dans une tribune en date du 27 mars dernier intitulée « Nous devons rendre les autoroutes plus vertes », le Président de l'ATMB appelait à revoir le cahiers des charges des concessions autoroutières notamment « *en mettant au cœur des concessions l'obligation de couvrir l'ensemble du réseau en points de recharge de batteries électriques, ou en hydrogène* », mais aussi « *en mettant en place des obligations chiffrées de construction de parkings de covoiturage et de voies réservées à ceux qui le pratiquent* » et enfin, en imposant aux concessionnaires de « véritables tarifs sociaux et environnementaux ».

L'ensemble de ces dispositifs étaient déjà en vigueur sur l'Autoroute Blanche (A40), avec notamment pour la première fois en France, la mise en place sur autoroute d'une voie réservée au covoiturage, mais également une offre de tarification inédite pour les véhicules électriques, qui bénéficient de 80% de réduction du péage.

Après un travail de conviction mené par ATMB, notamment lors de rencontres avec le conseiller transport du Président de la République et du Premier Ministre, avec le cabinet de la Ministre des transports mais aussi lors de l'audition de son Président par les responsables du projet de loi au Parlement, sur l'utilité, la viabilité et le caractère généralisable de ces bonnes pratiques à l'ensemble du réseau concédé, la loi rend désormais obligatoire ce cahier des charges environnementales pour « toute nouvelle concession » autoroutière.

C'est une avancée indéniable qui contribuera à une mobilité plus propre à l'avenir et plus respectueuse de notre environnement, en cohérence avec la stratégie « zéro carbone » à horizon 2050.

Les équipes d'ATMB se réjouissent que l'autoroute de demain se pense, s'expérimente et s'inspire de ce qui est fait sur son réseau et sur le territoire de la Haute-Savoie.

À propos d'ATMB :

La mission d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est de faciliter les déplacements au cœur de la Haute-Savoie, entre la Suisse et l'Italie, tout en contribuant au développement durable des territoires. Sur le réseau, ce sont 356 collaborateurs d'ATMB pour l'Autoroute et la Route Blanches et 258 collaborateurs du GEIE-TMB pour le Tunnel du Mont Blanc (dont 70 pompiers) qui travaillent chaque jour.

ATMB est une société anonyme détenue à 91,3 % par l'État et les collectivités territoriales. Elle est concessionnaire du Tunnel du Mont Blanc avec son homologue italien SITMB, ainsi que de l'Autoroute Blanche (A40) et de la Route Blanche (RN205).

CONTACT PRESSE

Patrice Bédier

patrice.bedier@atmb.net

06 64 18 26 89